RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
DÉPARTEMENT DE L'YONNE (89)

COMMUNE DE CHEVANNES
INSEE - 89102

PLAN LOCAL D'URBANISME

approuvé le 21 juin 2018
modification simplifiée approuvée le 16 décembre 2019

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GÉNÉRAL DU ZONAGE

ZONE URBA
- UA - Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
- UB - Zone urbaine mixte correspondant au tissu récent
- UC - Zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UE - Zone urbaine d'activités des secteurs secondaire ou tertiaire
- UL - Zone urbaine de loisirs
- 1AUa - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
- 1AUb - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
- 2AU - Zone à urbaniser fermée
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle et forestière
- NB - Zone naturelle bleue

PRESCRIPTION LINÉAIRE
- Élément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23

PRESCRIPTION PONCTUELLE
- Cône de vision paysager à préserver au titre de l'article L.151-19

PRESCRIPTION SURFACIQUE
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- Permis de construire pouvant être subordonné à démolition identifié au titre de l'art. L.151-10
- Bâtiment susceptible de changer de destination identifié au titre de l'art. L.151-11-2°
- Secteur répondant aux objectifs de mixité sociale identifié au titre de l'art. L.151-15
- Marge de recul de 15 m par rapport aux voies et emprises publiques identifiée au titre de l'art. L.151-18
- Élément architectural indentifé au titre de l'art. L.151-19
- Élément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
- Élément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer identifiés au titre de l'article L.151-38
- Emplacement réservé identifié au titre de l'art. L.151-41

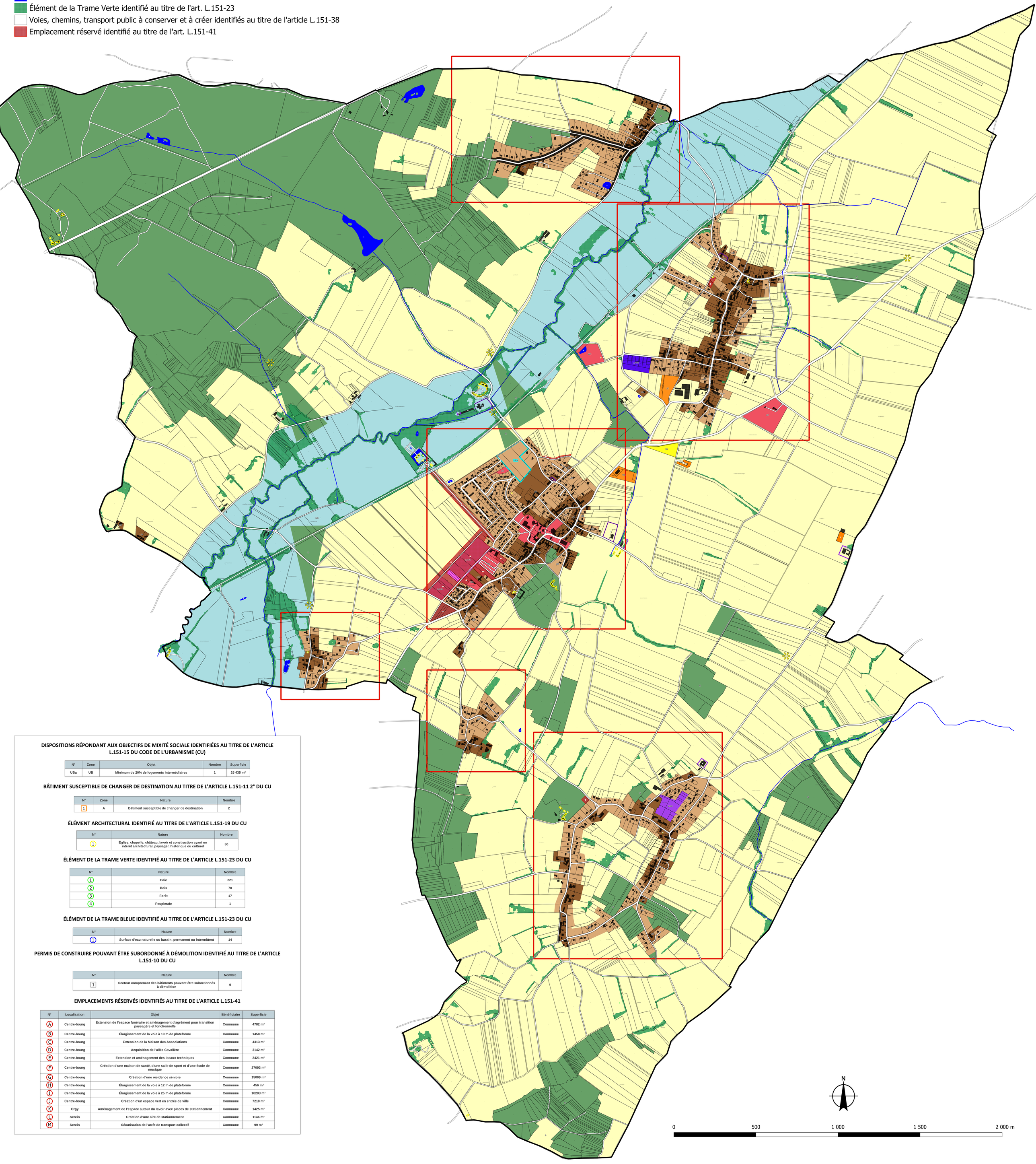

DISPOSITIONS RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE IDENTIFIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-15 DU CODE DE L'URBANISME (CU)

N°	Zone	Objet	Nombre	Superficie
UBa	UB	Minimum de 20% de logements intermédiaires	1	25 435 m²

BÂTIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment susceptible de changer de destination	2

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Église, chapelle, château, lavoir et construction ayant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel	50

ÉLÉMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Haie	221
2	Bois	70
3	Forêt	17
4	Peupleraie	1

ÉLÉMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle ou bassin, permanent ou intermittent	14

PERMIS DE CONSTRUIRE POUVANT ÊTRE SUBORDONNÉ À DÉMOLITION IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-10 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Secteur comprenant des bâtiments pouvant être subordonnés à démolition	9

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Superficie
A	Centre-bourg	Extension de l'espace funéraire et aménagement d'agrément pour transition paysagère et fonctionnelle	Commune	4782 m²
B	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 10 m de plateforme	Commune	1458 m²
C	Centre-bourg	Extension de la Maison des Associations	Commune	4313 m²
D	Centre-bourg	Acquisition de l'allée Cavalière	Commune	3142 m²
E	Centre-bourg	Extension et aménagement des locaux techniques	Commune	2421 m²
F	Centre-bourg	Création d'une maison de santé, d'une salle de sport et d'une école de musique	Commune	27093 m²
G	Centre-bourg	Création d'une résidence séniors	Commune	15069 m²
H	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 12 m de plateforme	Commune	456 m²
I	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 25 m de plateforme	Commune	10203 m²
J	Centre-bourg	Création d'un espace vert en entrée de ville	Commune	7210 m²
K	Orgy	Aménagement de l'espace autour du lavoir avec places de stationnement	Commune	1425 m²
L	Serein	Création d'une aire de stationnement	Commune	1146 m²
M	Serein	Sécurisation de l'arrêt de transport collectif	Commune	99 m²

N

0 500 1 000 1 500 2 000 m

ZONE URBA

- UA - Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
- UB - Zone urbaine mixte correspondant au tissu récent
- UC - Zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UE - Zone urbaine d'activités des secteurs secondaire ou tertiaire
- UL - Zone urbaine de loisirs
- 1AUa - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
- 1AUb - Zone à urbaniser mixte ouvrable sous conditions
- 2AU - Zone à urbaniser fermée
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle et forestière
- NB - Zone naturelle bleue

RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
DÉPARTEMENT DE L'YONNE (89)

COMMUNE DE CHEVANNES
INSEE - 89102

PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvé le 21 juin 2018
modification simplifiée approuvée le 16 décembre 2019

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GÉNÉRAL DES ZONES

N

0 500 1 000 1 500 2 000 m

PRESCRIPTION LINÉAIRE
—— Élément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23

PRESCRIPTION PONCTUELLE
Cône de vision paysager à préserver au titre de l'article L.151-19

PRESCRIPTION SURFACIQUE
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7
Permis de construire pouvant être subordonné à démolition identifié au titre de l'art. L.151-10
Bâtiment susceptible de changer de destination identifié au titre de l'art. L.151-11-2°
Secteur répondant aux objectifs de mixité sociale identifié au titre de l'art. L.151-15
Marge de recul de 15 m par rapport aux voies et emprises publiques identifiée au titre de l'art. L.151-18
Élément architectural indentifé au titre de l'art. L.151-19
Élément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
Élément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23
Voies, chemins, transport public à conserver et à créer identifiés au titre de l'article L.151-38
Emplacement réservé identifié au titre de l'art. L.151-41

RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
DÉPARTEMENT DE L'YONNE (89)

COMMUNE DE CHEVANNES
INSEE - 89102

PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvé le 21 juin 2018
modification simplifiée approuvée le 16 décembre 2019

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GÉNÉRAL DES PRESCRIPTIONS

DISPOSITIONS RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE IDENTIFIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-15 DU CODE DE L'URBANISME (CU)

N°	Zone	Objet	Nombre	Superficie
UBa	UB	Minimum de 20% de logements intermédiaires	1	25 435 m²

BÂTIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment susceptible de changer de destination	2

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Église, chapelle, château, lavoir et construction ayant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel	50

ÉLÉMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Haie	221
2	Bois	70
3	Forêt	17
4	Peupleraie	1

ÉLÉMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle ou bassin, permanent ou intermittent	14

PERMIS DE CONSTRUIRE POUVANT ÊTRE SUBORDONNÉ À DÉMOLITION IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-10 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Secteur comprenant des bâtiments pouvant être subordonnés à démolition	9

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Superficie
A	Centre-bourg	Extension de l'espace funéraire et aménagement d'agrément pour transition paysagère et fonctionnelle	Commune	4782 m²
B	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 10 m de plateforme	Commune	1458 m²
C	Centre-bourg	Extension de la Maison des Associations	Commune	4313 m²
D	Centre-bourg	Acquisition de l'allée Cavalière	Commune	3142 m²
E	Centre-bourg	Extension et aménagement des locaux techniques	Commune	2421 m²
F	Centre-bourg	Création d'une maison de santé, d'une salle de sport et d'une école de musique	Commune	27093 m²
G	Centre-bourg	Création d'une résidence séniors	Commune	15069 m²
H	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 12 m de plateforme	Commune	456 m²
I	Centre-bourg	Élargissement de la voie à 25 m de plateforme	Commune	10203 m²
J	Centre-bourg	Création d'un espace vert en entrée de ville	Commune	7210 m²
K	Orgy	Aménagement de l'espace autour du lavoir avec places de stationnement	Commune	1425 m²
L	Serein	Création d'une aire de stationnement	Commune	1146 m²
M	Serein	Sécurisation de l'arrêt de transport collectif	Commune	99 m²

N

0 500 1 000 1 500 2 000 m